



CDIC = encore plus de précarité !

Début décembre, la direction régionale du ministère du Travail a invité les organisations syndicales à une rencontre à Nantes.

Officiellement, il s'agissait d'évoquer « le développement de l'emploi et des compétences dans la construction navale ». En réalité, cette formule s'avère aussi hypocrite et trompeuse que l'était la « Loi Travail » de la même ministre El Khomri.

Pour les patrons comme pour le gouvernement, il s'agit d'une nouvelle manœuvre pour imposer aux salariés encore plus de précarité, avec des droits encore plus réduits et avec la disparition des primes de fin de mission des intérimaires et CDD !

Voilà le constat préalable dressé par le ministère du Travail :

« Malgré 10 ans de pleine charge aux Chantiers Navals de Saint-Nazaire, malgré les sommes énormes versées par l'Etat en subventions pour aider et inciter les patrons à embaucher, malgré les remises en cause des droits des salariés autorisées par l'Etat :

les patrons de la Navale ne veulent pas embaucher avec des contrats et des salaires décents. »

10 ans de charge assurée ne suffiraient pas pour embaucher en CDI !

L'ensemble des salariés des Chantiers navals de Saint-Nazaire et tous ceux qui recherchent un emploi stable subissent au quotidien cette situation scandaleuse que, à leur côté, la CGT dénonce et combat.

Pour leur part, le ministère du Travail et le gouvernement qui constatent les dégâts, s'inclinent servilement devant les exigences du patronat ! L'Etat refuse d'imposer aux Chantiers et dans la sous-traitance des plans d'embauches en CDI à la hauteur de la charge de travail. Il rejette même l'idée de faire rembourser aux patrons les subventions et aides qu'ils ont empochées indûment, sans aucun bénéfice pour l'emploi.

Et maintenant le ministère du Travail veut satisfaire les patrons de la Navale qui exigent l'autorisation d'utiliser dans ce secteur les « Contrats de Chantiers » (CDIC) !

Limités jusqu'à présent aux entreprises du Bâtiment et Travaux Publics et de l'Ingénierie, ces CDIC ont déjà démontré leurs aspects très négatifs pour les salariés :

- **Des contrats encore plus précaires, sans durée réellement précisée mais qui peuvent encore plus facilement être rompus par l'employeur, du jour au lendemain et sans indemnités de licenciement,**
- **Pas de droits à la mutuelle,**
- **Pas de droits à l'ancienneté,**
- **Pas de paiement des 10 ou 6% de précarité...**

Avec de tels reculs sur la paie et ce quasi-statut de travailleur journalier, il devient pratiquement impossible d'accéder au logement, aux crédits bancaires ou au moindre projet personnel.

En clair, tout le monde sait qu'il y aura bel et bien besoin du travail de centaines et même de milliers d'ouvriers et techniciens supplémentaires dans les 10 prochaines années aux Chantiers.

Mais les patrons de la Navale, avec le soutien de l'Etat, veulent que ce soit pour eux le moins cher possible, avec le maximum de possibilités de recruter et de licencier à leur convenance, et donc avec encore plus de possibilités de faire pression sur les salaires et les conditions de travail.

Les premiers à en pâtir seraient les travailleurs actuellement en intérim ou en CDD, ainsi que tous ceux, jeunes ou moins jeunes, qui rechercheraient un emploi dans les années à venir aux Chantiers. Mais cela ne s'arrête pas là : cette forme supplémentaire de contrat ultra-précaire ne pourrait que renforcer la concurrence sociale que nos patrons utilisent déjà de façon scandaleuse contre tous les salariés du site.

NON à la précarité, NON au CDIC !

**Réunion d'information
ouverte aux syndiqués et militants CGT,
et à tous les travailleurs du site souhaitant s'informer**



**le jeudi 2 février 2017,
à 16h30**

***au nouveau local
syndical des
travailleurs
de la Navale,***

**QUARTIER DE PENHOËT,
au croisement de
la Rue Saint-Exupéry et du
Chemin de la Petite Usine.**